

Association ANACOFI

92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

STAR INVEST

29, quai Aulagnier
92600 Asnières sur Seine

Paris, 01/06/2026

A l'attention de Messieurs GHELFI Laurent et TISON Anthony

Objet : deuxième demande d'information.

Messieurs,

Avant toute chose, nous vous informons que cette lettre de demande d'information sera rendue publique dans la partie alertes de notre site, tout comme la réponse que vous apporterez et ce, pour deux raisons :

1. Votre non-réponse à la première lettre de demande d'information envoyée le 9 mars 2026. Malgré un rendez-vous téléphonique en date du 25/03/2025, alors que vous nous aviez assuré que vous alliez répondre à notre demande ;
2. Le nombre d'adhérents nous ayant alertés concernant votre activité de monteur GIRARDIN ne cesse d'augmenter.

Nous tenons également à vous informer qu'une information à l'AMF sera effectuée suite à ce second courrier, le premier étant resté sans réponse.

En plus des alertes de nos membres que nous avons déjà reçu concernant les produits Girardin AQUALUNA, MAHALÉ et CANOPY, s'ajoute aujourd'hui un autre produit Girardin dénommé ORYOM.

Ce produit se voit également comme les 3 précédents annulés avec les mêmes propositions faites aux clients que pour les produits cités précédemment.

Pour rappel voici le texte de la lettre de demande d'information que nous vous avons faite parvenir le 9 mars 2026

« Nous avons été alertés par des adhérents sur des sinistres et des impayés concernant votre activité de monteur Girardin.

Dans ces alertes, il est fait mention des montages GIRARDIN suivant AQUALUNA, MAHALÉ et CANOPY.

Au regard, des informations dont nous disposons, les produits Girardin énoncés précédemment n'ont pas connu le succès escompté et vous avez de ce fait proposé à vos clients soit de :

-
- réinvestir dans un autre de vos produits Girardin et dans cette hypothèse, vous auriez promis le remboursement des rendements initialement attendus sur l'investissement Girardin précédent ;
 - rembourser leur apport initial s'ils refusent de réinvestir dans un nouveau Girardin.

Il semble que vous n'ayez tenu ni l'une, ni l'autre de vos promesses.

Cette situation engendre de fâcheuses conséquences pour les adhérents qui nous ont contactés vis-à-vis de leurs clients.

Pourriez-vous nous expliquer quelles sont les difficultés qui vous ont empêché de tenir les promesses faites aux CGP et à leurs clients ? Le cas échéant, pourriez-vous régulariser cette situation au plus vite ?

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations. »

En conséquence, nous réitérons aujourd'hui les questions posées précédemment en en ajoutant une :

- Pourriez-vous nous expliquer quelles sont les difficultés qui vous ont empêché de tenir les promesses faites aux CGP et à leurs clients ?
- Pourquoi continuez-vous à proposer ce même modèle de nouveaux produits Girardin, alors que vous n'arrivez pas à rembourser les clients issus des produits Girardin cités dans la première lettre d'information et disposez-vous des moyens nécessaires à votre activité ou permettant de tenir vos engagements ?
- Le cas échéant, pourriez-vous régulariser cette situation au plus vite ?

David CHARLET
Président ANACOFI

Service juridique de l'ANACOFI
Tel : 01 40 02 96 53
Mail : juridique@anacofi.asso.fr

Nébojsa SRECKOVIC
Président ANACOFI-
CIF

Pascal LABIGNE
Président ANACOFI-
COURTAGE

